

DECRET N° 92-239 du 24 Août 1992

Portant nomination de Responsables au
Ministère de la Santé Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Août 1992.

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Santé Publique :

- Conseiller Technique : Monsieur MARTIN-CORREA Louis-Jacques.

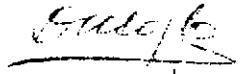
- Directeur Départemental de la Santé de l'Atacora: Monsieur SINATOKO Boko Albert.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend, effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



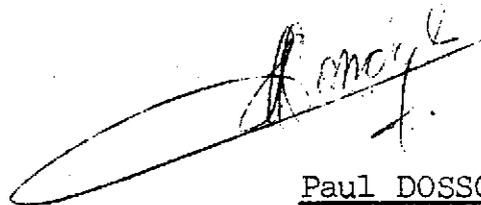
Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Santé Publique,

Le Ministre des Finances,



Véronique LAWSON



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MSP 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-IGE-
CSM 3 UNB-FASJEP-ENA 3 DCCT-GCONB 2 INTERESSES 2 JO 1.-